

DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 MARS 2017

Monsieur le président,

Sur le règlement intérieur :

Vous nous voyez aujourd'hui mais sans doute pas pour très longtemps. Si nous avons boycotté le 1er CTL, le 10 mars dernier avec tous les autres syndicats, c'est pour dénoncer la modification du règlement intérieur (RI) du CTL mis à l'ordre du jour.

La Direction Générale (DG) a décidé arbitrairement et de manière unilatérale de revenir sur les dispositions qui régissent le CTL, et ce, en plein mandat. Il est inadmissible, insupportable, injuste (et nous aurions de nombreux autres qualificatifs à énoncer), que le Directeur décide de changer les règles du dialogue social entre 2 élections. A Solidaires Finances Publiques, des termes existent pour qualifier ce comportement : malhonnêteté et tricherie. Cette perspective est suffisamment grave pour le signifier.

L'objectif de l'administration est clair : limiter le niveau d'activité syndicale dans une approche budgétaire, encadrer strictement cette activité, décrédibiliser et délégitimer l'action des représentants des personnels.

Le Directeur Général a-t-il peur du dialogue social au point d'en changer les règles ? Le directeur a-t-il peur des représentants des personnels au point de vouloir les museler ? Le directeur a-t-il besoin d'avoir le champ encore plus libre pour faire passer toutes ses réformes régressives tant au détriment des agents que du service public ?

Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble des autres organisations syndicales continuera de se battre et ne lâchera ni le service public qui mérite autre chose que les orientations prévoient, ni les agents qui ont de plus en plus besoin d'être défendus dans leurs règles de gestion comme au quotidien. Dans les instances de dialogue social ou en dehors, sachez que les agents pourront toujours compter sur Solidaires Finances Publiques. Nous ne les lâcherons pas. Car, il faut bien le dire, cette modification du RI, au final, ce sont les agents qui en seront les plus grandes victimes.

Parmi les mesures régressives du nouveau RI sont notamment concerné-e-s le sort des suppléant(e)s.

Ainsi, les frais engagés par les suppléants qui siègent sans y remplacer un titulaire dans les instances de dialogue ne seront plus pris en charge par l'administration. La DG s'appuie ici sur les dispositions de la circulaire Fonction Publique de juillet 2014, reprise dans la circulaire ministérielle de janvier 2015. Or, ces circulaires ne posent que LE PRINCIPE de ce non remboursement et ne constitue donc pas une obligation. La DG aurait pu quand même maintenir le RI actuel, tout en restant dans les clous de la Fonction publique, si tel était son souci. Son volontarisme sur le sujet est donc machiavélique.

Par ailleurs, quelle que soit l'instance, tous les membres titulaires et suppléant(e)s sont utiles à la défense de nos missions et des agents. En tant que représentants des personnels, ils sont indispensables pour préparer un sujet, assurer un suivi en défense individuelle par exemple et informer l'ensemble des agents. Le nombre de sujets que vous nous imposez et le nombre de

dossiers que les agents nous confient nécessitent la présence de tous les représentants des personnels qu'ils soient titulaires ou suppléant(e)s.

La DG ne s'arrête pas en si bon chemin, puisque dans le même temps, elle a aussi réduit à sa plus simple expression les temps de préparation et de compte-rendu (une durée égale à celle de l'instance, sans être inférieure à une demi-journée, ni supérieure à deux jours). Cette régression supplémentaire frappe plus particulièrement et plus lourdement les CAP nationales. Mais pourrait ne pas être sans effet au niveau local.

A la DDFIP, vous vous empressez de le présenter au niveau local avant même que ce nouveau RI ne soit validé au niveau national. Et après vous dites qu'il y a du dialogue social et que vous ne méprisez pas les agents !!! Avec ce RI, le message est clair : mépris total pour les agents et leur droit à être défendus correctement.

Moins de représentants en instance et pour préparer et rendre compte d'un côté, moins de temps pour préparer les CTL et les CAPL mutations/notations/liste aptitude, de l'autre, forcément cela aura des conséquences. Mais puisque vous ne serez pas les victimes de ce choix, cela vous importe peu.

Nous sommes présents à ce 2ème CTL pour que vous nous écoutiez, pour vous informer que nous, et à travers nous, les agents, nous en avons marre que vous « fassiez la pluie et le beau temps » comme vous l'entendez sans respect envers le service public et les usagers, et encore moins vis-à-vis des agents.

Vous avez décidé de changer les règles en cours de mandat. Sachez que nous ne nous sentons ni engagés ni concernés par cette régression inacceptable. Par ailleurs, si ce changement avait été porté à la connaissance des organisations syndicales avant les dernières élections professionnelles, nos listes de candidats auraient été différentes pour offrir une meilleure défense aux agents... Alors, si vous appliquez de force ce nouveau RI, Solidaires Finances Publiques se verra dans l'obligation de s'adapter et une nouvelle liste de titulaires et suppléants vous sera adressée.

Malheureusement même une nouvelle élection ne permettrait de récupérer le temps de préparation volé aux agents. Vous le savez, moins d'élus en CTL ou CAPL, c'est moins de représentativité et donc, de droits pour les agents... mais puisque le but est là.

Vous l'aurez compris, Solidaires Finances Publiques s'oppose totalement à ce nouveau RI.

Concernant le budget de la direction.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse. On peut remercier les fermetures de trésoreries. Pour Solidaires Finances Publiques 77, c'est donc une baisse au détriment du service public.

On s'aperçoit également de la baisse des prix de justice. Sauf que certaines affaires sont abandonnées par peur des suites en justice, donc moins lutte contre la fraude fiscale... Solidaires conteste cette administration à 2 vitesses : une grande majorité, crédule et méconnaissant les textes, pas fortunées, etc... avec qui on s'assoit sur les procédures et d'autres, avec qui on est plus vigilant, jusqu'à arrêter les poursuites car le contribuable soutenu par un avocat réputé, connu...

Et les frais bancaires : on oblige les usagers à une limite de paiement de 300 euros en espèces, par contre, on ne tient pas compte des frais occasionnés pour l'utilisation de la CB pourtant énormes... cherchez l'erreur !

Nous ne parlerons pas des frais de représentation/frais de bouche qui n'apparaissent pas ? Malgré des demandes antérieures... et auxquelles vous avez toujours dit « oui on en tiendra compte la prochaine fois... »... Transparence quand tu nous tiens !

De plus, on s'étonne de trouver un montant de 40 000 euros dans les moyens généraux (tableau...) à l'heure de la dématérialisation à tout va...

Pour ces sujets, Solidaires retiendra du document de travail : « Ainsi, en l'état actuel des ressources notifiées et sur la base des prévisions de dépenses pour l'exercice 2017, il existe un risque d'impasse budgétaire potentiel »

Solidaires Finances Publiques 77 a donc toutes les raisons d'avoir peur pour les suites...

Quant à la formation professionnelle,

nous aurions pu parler des agents qui arrivent dans les services parfois en changeant totalement de métier et ne partent en stage qu' après quelques mois. Dans l'attente, ces agents ne sont pas formés dans les services car les collègues plus expérimentés arrivent à peine à remplir leur mission, et subissent... mais bon, ça n'est pas comme si nous ne l'avions jamais dénoncé, soulevé... on le répète depuis des années et vous n'en tenez toujours pas compte... après tout, cela n'a qu'un impact « humain ».

Nous aurions pu parler du travail à distance dans les Centres des Finances Publiques. D'une part, les chefs de service n'ont pas eu de formation pour manager à distance,... mais comment se comporter lorsque l'on nous met devant le fait accompli sans préparation ou autre... D'autre part, des agents ont été mis au pied du mur... c'est ça ou déplacés... le choix est rapide même si cela entraîne une perte de repère et du travail de masse moins intéressant... quand ils sont formés pour ce travail !!!

Nous aurions pu parler du coût de la formation pour le Prélèvement A la Source (PAS). Beaucoup de temps sans garantie de mise en place. Les stagiaires reviennent affolés. Aux dires, la formation aurait été réduite en nombre de jours pour payer le moins possible les formateurs et réduire le nombre de déplacements des stagiaires.

D'ailleurs au sujet des remboursements de frais (sur FDD), Solidaires Finances Publiques 77 a constaté ces derniers temps, que la dernière validation s'effectuait après 25 jours. C'est trop long et ce n'est pas normal. Les agents n'ont pas à faire crédit à la DDFIP... surtout que la DDFIP fait de belles économies grâce à cette application. En effet, beaucoup d'utilisateurs « occasionnels » ne font pas leurs frais (ils nous le disent dans les services et l'application est trop complexe à leurs yeux). La DDFIP doit mettre les moyens nécessaires, on n'a pas à payer pour travailler !

Nous aurions pu parler de la e-formation. Comme évoquée chaque année, elle n'est pas adaptée. Pour preuve, une majorité des agents, 57 % pour être plus précis ne sont pas allés jusqu'au bout de leur formation. De plus, les agents ne sont pas forcément informés qu'ils ont un poste dédié dans leur service ou sur leur site... quand ils en disposent.

Concernant l'arrêté du transfert du recouvrement des successions par les SIE de Melun et de Meaux,

Nous aurions pu parler de l'arrêté du transfert du recouvrement des successions par les SIE de Melun et de Meaux. Les agents n'ont pas eu de formation pour le recouvrement des sommes dues lors des successions (droit privé). Et bien sûr, à partir des documents on ne sait pas exactement ce que les SIE de Melun et de Meaux vont récupérer...

Mais le manque de clarté, on le sait, est volontaire pour nous obliger à siéger afin d'obtenir des réponses... et bien sûr pouvoir faire remonter à la DG que le dialogue social existe en Seine et Marne.

Nous aurions pu dire tellement d'autres choses, comme nous le disons depuis de nombreuses années, mais vous auriez répondu toujours les mêmes choses : « on n'a pas le choix, on ne fait qu'appliquer... » alors que vous êtes les premiers à vouloir tout expérimenter et peu importe le prix, ça n'est que de l'humain... et après vous dites que le dialogue social existe ?

Les autres sujets sur lesquels nous aurions pu intervenir,

Nous aurions pu aussi parler des fermetures trésoreries, des fusions de postes, des réorganisations à venir ! Nous insistons surtout sur les inquiétudes des agents concernant leurs missions qu'ils ne parviennent plus à remplir correctement du fait des suppressions d'emplois et des autres conséquences, comme par exemple, les congés de plus en plus difficiles à poser,

de la moindre absence qui devient suspecte dans les services, culpabilisant de plus en plus d'agents (formation, maladie, garde enfant malade...) !

Nous aurions pu parler des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour : la reprise des fusions CDI-CDIF, de l'expérimentation VIVALDI (*outil permettant de dématérialiser entièrement la procédure de recrutement des membres de jurys de concours ainsi que des concepteurs de sujets ou correcteurs de copies*). que nous venons de découvrir dans les documents de travail, de l'expérimentation SIRHIUS pour laquelle vous n'êtes pas transparent,

Nous aurions pu parler de certains responsables qui ne respectent pas les procédures de notations et font l'entretien entre 2 portes d'un couloir. Ou d'autres qui convoquent le matin pour l'après-midi sans même envoyer de mél...

De la difficulté pour certains agents à obtenir une audience avec la direction alors qu'elles ont été victimes de comportement verbal violent de la part d'un cadre et la facilité pour d'autres, qui ne le cherchaient pas, à être convoqués en audience illico-presto par la direction, parce qu'ils ont osé écrire/déranger un cadre haut placé.... 2 poids, 2 mesures...

Et puisque nous connaissons vos réponses, elles sont semblables d'une année sur l'autre, il suffit de lire les PV des CTL précédents, et puisqu'il s'agit d'un monologue... puisque le fait que vous n'ayez pas attendu que ce RI soit validé (modifié ou non) en national, puisque vous vous empressiez de détruire nos droits et à travers ceux-là, ceux des agents, nous quittons cette instance (mais pas tout de suite).

Solidaires Finances Publiques vous demande d'annexer cette déclaration liminaire au PV...

Nous vous souhaitons un bon monologue !

MELUN, le 22 mars 2017